

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ÉTRANGER : 40 NF
(Compte chèque postal : 9063.13 Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET 2^e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 28^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 29 Juin 1961.

SOMMAIRE

1. — Renvoi pour avis (p. 1341).
2. — Problèmes algériens. — Débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1341).
MM. Marçais, Boudet, Guillon, Le Pen, Pigeot, Rochet, Ville-dieu, Renucci, Portolano.
Renvoi de la suite du débat.
3. — Ordre du jour (p. 1349).

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ VALABREGUE,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RENVOI: POUR AVIS

M. le président. La commission de la défense nationale demande à donner son avis sur le projet de loi de finances rectificative pour 1961, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (N° 1262.)

Je consulte l'Assemblée sur cette demande de renvoi pour avis.

Il n'y a pas d'opposition?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

* (2 f.)

— 2 —

PROBLÈMES ALGÉRIENS

Débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle le débat sur la déclaration du Gouvernement sur les problèmes algériens.

En application de l'article 132 du règlement, j'ai organisé le débat dans le cadre des séances fixées.

L'ordre et la durée des interventions sont affichés.

La parole est à M. Marçais (Applaudissements au centre droit.)

M. Philippe Marçais. Mesdames, messieurs, ce qui m'a trappé le plus dans la déclaration de M. le Premier ministre, c'est le caractère irréaliste et inhumain des pensées gouvernementales sur l'Algérie.

Les hommes en sont absents, qu'ils soient musulmans ou non musulmans. Rien ne compte, ni l'attachement à la terre, aux maisons, aux arbres, aux cimetières. Ni les liens de parenté, d'amitié, de voisinage. Ni le respect du passé. Ni les aspirations des hommes et la vision personnelle de l'avenir qu'ils souhaitent. Ni, enfin, les promesses faites au nom de la France.

Voilà trois ans qu'elles sont méthodiquement renlées.

Tout l'aspect humain est donc passé sous silence et c'est dommage parce que c'est cela la réalité.

On comprend que cette ignorance des réalités ait toujours fait passer le Gouvernement, depuis qu'il est au pouvoir, à côté des solutions possibles.

La solution était en vue, même à portée de la main, en 1958. On lui a délibérément tourné le dos et, faute de trouver une solution de rechange qui soit viable, on envisage froidement, en fin de compte, de regrouper ceux qui veulent, en Algérie, demeurer Français.

Regroupement dans des secteurs définitivement français ? Ou dans des secteurs escales d'embarquement ?

On peut poser la question

Etant donné l'équivoque des formules antérieures, on est en droit d'être inquiets et même très inquiets.

M. Marc Lauriol. Et même angoissés.

M. le président. Je vous prie de ne pas interrompre l'orateur.

M. Philippe Marçais. Au reste, personne en Algérie ne demande ce regroupement qui implique une partition territoriale.

Non seulement personne ne le demande, mais personne n'en veut.

Vous êtes sûr, monsieur le Premier ministre, de ne trouver à cette solution que des opposants

Personne n'en veut parce que le regroupement est, d'abord, contraire à la nature des choses, comme dit l'autre, c'est-à-dire contraire à la géographie, à l'économie, à l'histoire et à la sociologie. Il est ensuite contraire au désir des hommes en cette époque où l'on parle d'autodétermination.

Tous ceux qui vivent ou qui ont vécu en Algérie suffisamment pour la connaître et pour la comprendre savent qu'elle n'est pas composée de cases homogènes et individualisées dont on pourrait prendre le contenu pour le répartir dans un ou plusieurs coins du damier.

L'Algérie est faite d'un ensemble très vaste, très complexe où les communautés et les groupes humains qui sont dissemblables sont étroitement imbriqués : chrétiens, juifs, musulmans, Européens, Arabes, Kabyles, Mozabites. Ces éléments différents ont vécu près de 130 ans, non seulement sans s'entretuer mais encore en nouant entre eux, le plus souvent, des relations de très bon voisinage.

C'est ce à quoi, personnellement ainsi que ma famille, nous avons travaillé depuis toujours. (Applaudissements au centre droit.)

Beaucoup de campagnes et toutes les villes présentent cet aspect d'enchevêtrement inextricable mais enchevêtrement qui n'est pas anarchique. On peut même dire que c'est une source de richesses mutuelles et je rappelle ici le propos d'un mien ami musulman qui me disait récemment : « La vraie richesse de l'Algérie, ce n'est pas le pétrole, c'est l'Européen ».

Alors, vous envisageriez comme solution, comme solution d'évasion de vos impossibilités gouvernementales, d'offrir le regroupement de ceux qui veulent rester Français, un regroupement proprement raciste ?

Offrir, c'est-à-dire imposer à des gens sans protection et sans armes de se déraciner du lieu où ils sont implantés.

C'est fou !

Les Turcs ont pratiqué le transfert de populations au temps où l'Algérie s'appelait la Barbarie.

C'est à l'état barbaresque que la France veut revenir délibérément. (Applaudissements au centre droit.)

M. Marc Lauriol. Bravo !

M. Philippe Marçais. A une époque plus récente, on a pratiqué le déplacement forcé de groupes humains en Europe centrale. Le monde moderne et libre n'a jamais considéré ces transferts massifs comme le fait d'une civilisation digne de ce nom.

Non ! l'Algérie n'est pas les Sudètes !

Pour qu'un pays comme la France, trois ans après des journées fraternelles, émouvantes en Algérie, en arrive là, faut-il qu'il ait perdu sa vocation de grandeur et son amour de l'humain, faut-il qu'il soit devenu raciste !

Quel aveu d'impuissance à régler le problème d'une façon qui satisfasse les hommes !

Vous vivez, monsieur le Premier ministre, dans la contradiction permanente.

Vous prônez depuis le 16 septembre 1959 la libre détermination des populations qui doivent fixer elles-mêmes leur

destin mais vous envisagez de les forcer, si elles veulent demeurer françaises, à se transplanter pour se réunir dans des manières de ghettos français.

Vous assurez que les populations seront, en toute hypothèse, protégées et, au moment où le sang coule le plus, on nous annonce le retrait d'une ou de plusieurs divisions.

Vous affichez des préoccupations, des sollicitudes de promotion musulmane mais vous savez très bien qu'il n'y aura pas de promotion musulmane sans la France et si la France n'est pas là.

Vous prétendez parler au nom de la générosité française et du libéralisme mais vous n'hésitez pas à faire un partage arbitraire en donnant de bonnes terres aux Français et des cailloux aux autres.

Vous vous engagez dans la voie d'un rétrécissement considérable du territoire de souveraineté française en Algérie pour obtenir une paix durable mais vous créez les conditions d'une guerre inexpiable, d'une guerre de trente ans.

Non, le regroupement n'est pas et ne saurait être la paix ; c'est la guerre et une guerre plus difficile à soutenir par la France pour quelques « presidios » assiégés que pour l'ensemble de l'Algérie faite de quinze départements français.

En vérité, la perspective qu'ouvre cette solution de misère, c'est la dernière et brève étape vers l'abandon total de l'Algérie par la France. Mais, une fois de plus, cela est dit dans l'équivoque.

Dans votre péroraison, monsieur le Premier ministre, vous avez dit que l'échec de votre politique algérienne n'était pas votre fait. Ainsi, vous vous lavez les mains de cet échec, de cet échec, hélas ! trop sanglant.

Nous vivons la Passion d'Algérie. Il vous faut donc être Ponce Pilate puisque chacun sait que vous n'êtes pas Judas. (Applaudissements au centre droit.)

M. le président. La parole est à M. Boudet. (Applaudissements à droite et au centre droit.)

M. Roland Boudet. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je ne puis laisser passer ce débat sans poser quelques questions au Gouvernement.

En 1958, nous avons presque tous été élus pour soutenir une politique capable de ramener la paix en Algérie tout en faisant de cette province une province française ou, pour le moins amie, et associée à la France.

Nous voici en 1961 et la paix n'est pas là et l'Algérie s'éloigne de la France.

Demain, il nous faudra répondre aux questions de nos électeurs. C'est pourquoi je veux d'abord les poser au Gouvernement.

Elu représentant du peuple dans ce qui devait être une République nouvelle, je pensais pouvoir prendre ma part de responsabilités dans la politique suivie pour résoudre ce dramatique problème d'Algérie. Or il n'en a rien été à partir du jour où l'Algérie a été classée dans ce domaine réservé qui échappe au Parlement.

La Constitution, votée massivement en 1958, ne prévoyant pas ce domaine réservé, je voudrais savoir en vertu de quoi on a imaginé et admis cette restriction au régime parlementaire voulu par le peuple (Très bien ! très bien ! au centre droit) car le Gouvernement a tout autant et plus que quiconque le devoir de veiller à l'application stricte de la Constitution.

Telle est ma première question.

J'en viens à la seconde.

L'affaire d'Algérie n'est ni un jeu politique, ni une comédie car, hélas ! elle comporte des morts dont la liste est longue. C'est donc un drame, c'est donc une guerre.

Dans une guerre, il y a ceux qui sont derrière les soldats et les soutiennent et ceux qui sont en face et les abattent.

Lors des précédents conflits, les citoyens qui, à l'intérieur du pays, affichaient leur sympathie envers ceux qui combattaient nos soldats étaient qualifiés de collaborateurs, surveillés et poursuivis par le pouvoir.

Dans l'état de confusion où nous sommes aujourd'hui je voudrais que le Gouvernement dise clairement où sont les collaborateurs. Est-ce que ce sont ceux qui crient : vive l'armée, où ceux qui crient : vive le F. L. N. ? (Applaudissements à droite et au centre droit.)

Entre ces deux camps, il y a trop de cereueils, de larmes, de parents désespérés pour que l'on puisse tolérer plus longtemps une situation équivoque.

Si l'on fait la guerre, on doit la faire loyalement à l'égard de ceux qui se battent ou avoir le courage de ne pas la faire.

J'en arrive à ma troisième question.

Le Parlement, à une forte majorité, a voté l'autodétermination et, personnellement, je pense que la France, en toute circonstance, ne peut avoir une autre politique que celle qui respecte le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Mois aussi je souhaite que le destin de l'Algérie soit celui que veut la majorité du peuple algérien.

Cela étant admis, il ne s'agit plus que de réunir les conditions nécessaires à une libre et claire consultation.

Que faut-il pour qu'une consultation soit libre ?

Que la sécurité et la liberté règnent dans le pays, que chaque groupement politique ait la possibilité de développer sa propagande, parce qu'il accepte par avance la loi démocratique.

Toute organisation qui s'oppose à la réalisation d'une telle situation prouve par là même qu'elle n'a pas confiance dans le verdict du peuple et qu'elle n'accepte pas les principes démocratiques. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*) Elle base tout son espoir sur une décision en sa faveur obtenue par la terreur, la lassitude et la ruse et imposée au peuple et non pas choisie par le peuple.

En discutant avec une telle organisation, nous entamons un dialogue de sourds qui ne réussit qu'à jeter le trouble dans le peuple algérien et dans l'armée d'Algérie. Je crois qu'il vaudrait mieux que le Gouvernement français fasse clairement connaître dans quelles conditions il procédera à ce référendum et dise nettement que ce référendum se déroulera ainsi et pas autrement.

Pourquoi n'a-t-on, à ma connaissance, jamais fait connaître ces conditions précises et pourquoi a-t-on varié sur les idées exprimées à ce sujet ?

Une déclaration solennelle du Gouvernement sur un texte discuté et voté par le Parlement serait, à mon sens, le premier pas sur une bonne voie.

Si vous, Gouvernement, et nous, élus de la métropole, avons à discuter sur ce sujet, ce ne peut être qu'avec nos collègues qui ont été élus en Algérie, qui représentent précisément toutes — je dis bien toutes — les tendances du peuple algérien et qui siègent dans cet hémicycle.

Ainsi, de par la volonté des élus des deux territoires intéressés, les conditions et le délai du référendum seraient officiellement fixés.

C'est à nous tous qu'il appartient de prendre cette responsabilité puisque nous sommes des élus, et pas à d'autres.

Ne pensez-vous pas qu'un tel acte éclaircirait la situation ? Ne pensez-vous pas aussi qu'il nous permettrait de demander à nos alliés du monde occidental de bien vouloir comprendre enfin que la défense de l'Europe passe par l'Algérie tout autant que par Berlin ? (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

Pour préparer ce référendum — qui pourrait se dérouler peut-être assez prochainement puisque l'on nous dit que la situation militaire est bien meilleure — il faudrait en Algérie accélérer la pacification. Pour cette action, pourquoi ne pas faire appel à tous les Algériens qui seraient volontaires pour s'engager dans l'armée française, ce qui nous permettrait de ramener des divisions du contingent, non pas pour les garder en réserve contre les tracteurs mais pour les démobiliser ?

Les perspectives exposées hier par M. le Premier ministre ne contiennent aucune véritable solution hormis celle de l'abandon par étapes.

Or, personne n'a le droit d'imposer une solution quelconque, pas plus le Gouvernement français que le F. L. N. C'est au peuple d'Algérie à choisir. Nous en avons officiellement décidé ainsi et, de plus, rien ne nous prouve que le peuple d'Algérie n'est pas resté fidèle au choix qu'il fit en 1958 en faveur de l'Algérie française.

L'engagement qui avait été pris en 1958 et qui fut ratifié par le premier référendum et par les acclamations prodiguées au général de Gaulle lorsqu'il promettait aux Algériens de faire la France de Dunkerque à Tamanrasset, ne peut être oublié sans que cela soit une trahison.

Pour le moins, nous devons dire que nous désirons connaître par voie de référendum le choix du peuple algérien entre cette solution et d'autres.

Nous pouvons aller plus loin par d'autres propositions, ou plus loin par une tactique de pourrissement qui ne trompe personne. Quand on dit clairement ce que l'on veut, on rallie tous les hommes de bonne volonté.

La confusion dans laquelle est tombée la politique algérienne du Gouvernement et dans laquelle il semble vouloir persister nous inquiète profondément.

Je supplie le Gouvernement de nous permettre de déterminer les modalités et le délai de ce référendum. Nous sommes un bon nombre ici bien décidés à tout mettre en œuvre pour faire triompher par la voie démocratique la solution Algérie française, persuadés que nous sommes, comme nous l'étions le 13 mai 1958, que si telle est toujours la volonté du peuple d'Algérie, cette solution est la plus conforme aux véritables intérêts de la paix et aux intérêts communs de la République, de la France et de l'Europe. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. le président. La parole est à M. Guillon. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Paul Guillon. Mesdames, messieurs, j'ai eu l'occasion, il y a quelques mois, d'effectuer dans les Oasis et la Saoura un voyage qui m'a permis d'entrer en contact avec les habitants de ce Sahara qui, pour la métropole, n'est au fond qu'une vaste étendue de sable d'où la chance et aussi la technique ont fait jaillir le pétrole.

Faisant partie d'une mission de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je n'ai point à vous faire part en détail de tout ce que mes collègues et moi-même avons vu là-bas comme réalisations dans le domaine de l'enseignement, de l'emploi, de la promotion humaine. Il appartient en effet à un représentant dûment mandaté par votre commission de vous en rendre compte, et je n'ai point sollicité ce mandat. C'est donc à titre personnel, laissant à des voix plus autorisées que la mienne le soin de vous dire ce qu'est le Sahara et ce qu'il représente, que je vous ferai part des impressions retirées de nombreuses conversations que j'ai eues avec des Sahariens — j'entends des autochtones.

Il m'a semblé utile d'apporter dans ce débat le témoignage de l'opinion quasi unanime de gens interrogés au hasard des rencontres. Sans doute n'ai-je pu me faire qu'une idée bien imparfaite au cours de ces échanges de vues rapides et improvisés. Mais il me semble qu'elle vaut bien, après tout, celle que se font ou prétendent se faire certains dirigeants de mouvements étudiants, de l'U. N. E. F., par exemple, qui prennent position sur le problème du Sahara alors qu'ils n'y sont sans doute jamais allés. (*Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.*) et qu'ils n'ont guère interrogé de Sahariens de toutes classes sociales pour savoir ce qu'ils en pensaient.

Voici donc schématiquement résumé — je ne retiendrai pas longtemps votre attention, soyez sans crainte — ce que j'ai retenu de mes conversations avec les habitants du Sahara :

Pendant un siècle et plus, nous avons, disent-ils, dépendu administrativement des gens qui dirigeaient, là-bas, à Alger, Oran ou Constantine, les départements algériens. Ils considéraient le Sahara comme un immense désert où il n'y avait rien. Puis, un beau jour, on a trouvé du pétrole sous notre sable, et on s'est aperçu qu'il y avait aussi des hommes qui peuplaient ce désert.

Depuis lors, grâce à la France et aux redevances pétrolières redistribuées par le fonds de solidarité saharienne depuis maintenant deux ou trois ans, nous voyons se multiplier les points d'eau, les centres d'expansion agricole, les hôpitaux, les écoles, les centres sociaux. On nous tire enfin de notre misère ancestrale, et nous en sommes fort heureux.

Nous espérons que, par les ressources de notre sous-sol et grâce à la France — je répète ce membre de phrase non point pour les besoins de la cause mais parce que, chaque fois, je l'ai entendu — nous allons enfin pouvoir accéder à une condition chaque jour meilleure.

Mais, disaient-ils, si la France nous laissait retomber sous la tutelle des gens d'Alger — et cela sous-entend les gens d'Alger quels qu'ils soient — ils recommenceraient, pour sûr, à nous ignorer. Et cela, nous ne le voulons pas.

Nous estimons avoir le droit de profiter des ressources de notre Sahara. Nous devons être aidés, évidemment, pour l'exploiter et le mettre en valeur. Nous souhaitons que la France continue à le faire tout en nous permettant, peu à peu, de régler nous-mêmes nos affaires.

Mais il n'est pas possible d'imaginer que des dirigeants algériens, qui nous ont toujours ignorés, viennent maintenant s'ériger en maîtres de notre terre, car nous savons bien qu'ils

sont attirés par le profit qu'ils comptent en tirer, mais nullement par le désir de nous aider à sortir de notre pitoyable condition.

Expliquez bien cela en France, nous ont dit les Sahariens, car vous n'avez pas le droit de nous livrer à la tutelle des gens du Nord — entendez les Algériens, les gens qui règnent là-bas. Nous savons ce qu'elle vaut.

Eh bien, mis à part quelques coins du Nord saharien, je crois que l'opinion que je viens d'exprimer reflète un état d'esprit à peu près unanime, et qu'il était de mon devoir d'en apporter l'écho à cette tribune. Je ne crois pas que nos collègues représentant les départements sahariens viennent ici me démentir. (Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Le Pen.

M. Jean-Marie Le Pen. L'Assemblée voudra bien me pardonner si mon propos politique manque de fantaisie. Je dois m'en accuser : je n'ai pas changé d'idée sur le problème algérien depuis plusieurs années que dure la guerre d'Algérie.

Evidemment, le Gouvernement, lui, peut sans cesse intéresser l'Assemblée nationale avide de savoir quelle est la nouvelle politique qu'il a définie dans le mois qui vient de passer. Mais le Gouvernement m'excusera aussi et reconnaîtra le mérite que j'ai de ne lui avoir jamais ménagé mes critiques.

Depuis que vous avez mis les moyens de la dictature au service de votre politique, les occasions de parler de l'Algérie sont d'ailleurs devenues rares. Vous avez successivement — en ce qui concerne, bien sûr, l'opposition « Algérie française », et non l'opposition de Sa Majesté! — supprimé successivement la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté de circulation, la liberté de la presse et même la liberté de pensée.

Certains de nos amis — et même leurs juges — qui méditent dans les prisons et dans les camps de concentration que vous avez ouverts, se demandent encore quel crime ils ont commis hormis celui d'aimer leur patrie et de le dire tout haut.

Si votre politique était bonne, vous n'auriez pas à la cacher ; vous pourriez la livrer, publiquement, à la libre critique, mais on ne gouverne longtemps ni par la ruse ni par la contrainte.

Vous pourrez créer de nouvelles compagnies républicaines de sécurité, vous ne serez jamais sûrs de vos janissaires, vous devrez négocier avec vos colonels de C. R. S., cette fois.

Une bonne politique vaut mieux qu'une bonne police, monsieur le ministre d'Etat. On ne peut enfermer tous les soldats ni tous les paysans, non plus que la vérité et la justice.

Il faut bien reconnaître que l'ensemble de votre politique algérienne est une longue suite d'échecs. Vous n'avez pas fait l'Algérie française que vous aviez promise ; vous n'avez pas fait non plus la paix.

Le Gouvernement français sollicite un quarteron de tueurs de bien vouloir cesser le combat, déposer les armes et venir discuter. Celui-ci répond en « zigouillant », comme on dit maintenant, à tour de bras. Dans le dessein de l'infléchir à accorder la paix, on renonce successivement à toutes les garanties. Mais l'ennemi ricane et exige.

Jusqu'où irons-nous, monsieur le ministre d'Etat, dans cette quête humiliante, sinon pour vous, du moins pour la patrie ?

Vous discutez avec des gens que la morale et que la loi française condamnent, dont certains sont personnellement des assassins de droit commun qui ont tué au rasoir ou au pistolet.

Permettez-moi de ne pas avoir, pour ce genre de manifestations, l'indulgence que vous avez.

Vous pouvez discuter face à face avec M. Krim Belkacem, au nom bien mérité ; cela demande de votre part, monsieur le ministre d'Etat, je pense, beaucoup d'abnégation.

M. Paul Guillon. Je pense bien !

M. Jean-Marie Le Pen. Néanmoins, vous n'aurez pas la paix avec les messieurs du F. L. N. qui ne sont pas des intellectuels, eux, qui savent ce qu'ils veulent et qui s'y tiennent.

M. Boussouf sait bien que dans les guerres révolutionnaires on a besoin de trêves. On a fait le coup au général Tchang Kai Chek ; M. Ho Chi Minh a fait le coup au gouvernement français en Indochine. M. Boussouf vous a fait le coup de la trêve, et vous vous réveillerez demain dans les conditions que je vais vous décrire, sur le plan militaire, dans une situation tragique, abominable, au bord du massacre de nos populations et de notre armée.

Il est d'ailleurs facile de juger sur le terrain militaire. En effet, vous avez affirmé — votre gouvernement a affirmé — il y a quelques mois que la victoire totale, la victoire militaire proprement dite, était acquise. Or, nous possédons des renseignements sûrs, selon lesquels la situation militaire s'est dégradée prodigieusement en quelques semaines de trêve, au point de rendre possibles des revers militaires graves. C'est l'avertissement solennel que je voulais apporter, du haut de cette tribune, à l'Assemblée nationale.

Quand on compare les potentiels militaires respectifs des deux combattants et leur évolution dans le temps, on s'aperçoit que le potentiel militaire du F. L. N. n'a cessé de croître en hommes, en matériel et en moral combattant.

En hommes, d'abord, à l'extérieur des frontières, après avoir formé des compagnies, le F. L. N. a formé des bataillons, puis des régiments, et vous savez que ce sont des dizaines de milliers d'hommes qu'il organise derrière la frontière tunisienne, pour préparer soit l'assaut victorieux, soit le défilé militaire dans les grandes villes d'Algérie.

Au point de vue des armements, vous savez que ceux-ci, à l'extérieur, ne cessent d'être renforcés aussi bien sur le plan de la quantité que sur celui de la qualité, que l'A. L. N. dispose en Tunisie et au Maroc d'armement lourd et même d'artillerie ; il disposera demain peut-être de chars d'assaut, d'avions de bombardement et de chasse.

Le moral de ses troupes est devenu, bien sûr, de plus en plus élevé au fur et à mesure que la victoire, qui paraissait aberrante il y a quelques années, semble désormais à portée de leurs mains, à partir du jour où ses chefs de bande ont été élevés au rang de ministres et où vous êtes ravalé à leur rang, où la presse du monde entier, surtout du monde libre, les a comparés à vous, à partir du moment où vous les avez élevés à votre rang ou vous êtes descendus au leur.

Le F. L. N. sait que l'armée française n'a plus le moral puissant et victorieux que l'A. L. N. a su insuffler à ses troupes par son habileté politique, manœuvrière et diplomatique.

En face, le potentiel de l'armée française, comparativement, n'a cessé de se dégrader.

Sur le plan des effectifs, vous savez que notre entrée dans la période des classes creuses nous donne un recrutement inférieur non seulement en nombre, mais encore en qualité. Et c'est le moment que choisit le Gouvernement pour retirer du théâtre d'opérations algériennes plusieurs divisions, nous dit-on, en tout cas une division tout de suite !

A ce propos, je voudrais maintenant ouvrir une parenthèse. Si l'Assemblée nationale pensait que l'on veut retirer des divisions du front algérien pour les transporter sur le front européen, elle doit savoir que, sur le plan militaire, l'utilisation d'une telle division ne pourrait être envisagée qu'après un an ou deux, car il faudrait la moderniser, la rééquiper et l'entraîner.

On doit aussi savoir que nous avons pris position sur le plan politique. Au moment où nous discutons du sort de Berlin menacé j'ai dit que j'étais prêt à mourir en combattant pour Berlin, mais à la condition que la solidarité que l'on exigeait de nous dans le cadre de l'Europe pour défendre Berlin soit également mise en œuvre par nos alliés pour défendre nos positions d'Algérie. A cette tribune, M. le Premier ministre, lui-même, a dit : « Il faut que nos alliés sachent, et le Gouvernement français saura le leur rappeler, que nous défendons l'Occident à Alger aussi bien qu'à Berlin. » Quand on nous parle maintenant d'aller renforcer le bouclier de l'O. T. A. N. en face des divisions soviétiques, il s'agit simplement d'un faux semblant de plus. (Applaudissements au centre-droit et sur plusieurs bancs à droite.)

Sur le plan du matériel, vous savez que le matériel de l'armée de terre essentiellement utilisé en Algérie est soumis depuis plusieurs années à un travail qui l'use et qui se traduit par une déperdition de forces considérables, à tel point que, chaque année, la commission de la défense nationale a lancé un cri d'alarme angoissé au sujet de l'état de ce matériel. Le Gouvernement fut averti que si les crédits destinés au matériel n'étaient non pas seulement maintenus, mais augmentés, le potentiel de l'armée de terre serait diminué dans des proportions considérables et que nous arriverions dans ce domaine, à ce qu'on peut appeler le point de rupture.

Or, non seulement on n'a pas accordé aux armées combattantes en Algérie les crédits, les moyens qu'il eût fallu pour mener à bien le combat, mais encore on a soustrait au profit de la force de frappe plusieurs centaines de milliards.

Quant au point de vue moral, ce n'est pas ici et devant vous, mesdames, messieurs, que je vais parler du malaise de l'armée. Il s'est tragiquement révélé à plusieurs reprises, récemment encore.

Non seulement l'armée française se voit privée de ses chefs les plus prestigieux, mais vous remplacez les héros par des gens que vous avez été chercher dans les garde-mites. L'intendance ne suit plus : on l'a fait monter en première ligne ! (*Interruptions à gauche et au centre.*)

C'est l'évidence même.

Les hommes comme ceux que vous détenez à Clairvaux, à Fresnes et ailleurs sont irremplaçables. La meilleure armée du monde serait heureuse et fière de les compter dans ses rangs. Ces gens formés par quinze ans de luttes terribles, représentent un capital militaire considérable dont vous vous êtes volontairement privés en les mettant dans les mêmes prisons que les fellagha.

Croyez-vous que ces emprisonnements, que cette répression n'ont pas sur le moral de la troupe des effets désastreux ? Comment voulez-vous qu'un jeune soldat obéisse désormais à un colonel ou à un capitaine quand il sait que ces gens, qui sont plus valeureux que son chef, sont emprisonnés ou détenus ?

M. Albert Denvers. Ce n'est pas l'avis de tous les soldats !

M. le président. N'interrompez pas, je vous en prie.

M. Jean-Marie Le Pen. Vous aurez l'occasion d'intervenir, monsieur Denvers.

C'est, en tout cas, l'avis des soldats qui se battent. C'est de ceux-là que la France a et aura encore besoin demain pour faire face à l'offensive.

Ce n'est pas des héros gaullistes de la base aérienne de Blida (*Interruptions à gauche et au centre*) dont nous aurons besoin mais de ceux qui se battent sur les frontières.

M. Albert Marcenet. Que signifient ces insultes ?

M. Jean-Marie Le Pen. Il semble que notre collègue, M. Marcenet considère comme une insulte l'épithète « gaulliste ».

M. Albert Marcenet. Non ! Mais dire que ces garçons sont incapables de faire leur devoir, c'est les insulter !

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur Marcenet, vous aurez l'occasion de les défendre.

J'ai au moins l'avantage d'avoir été avec ces garçons me battre en Algérie. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

A gauche. Il n'y a pas que vous.

M. Hervé Laudrin. Ne comparez pas les mérites.

M. Paul Guillon. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Le Pen ?

M. Jean-Marie Le Pen. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Guillon avec la permission de l'orateur.

M. Paul Guillon. Monsieur Le Pen, ceux dont vous parlez et qui sont actuellement détenus ont tout de même commis des voies de fait sur des héros gaullistes indiscutables qui se sont battus pendant cinq ans dans des conditions sur lesquelles vous n'avez aucune critique à émettre. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean-Marie Le Pen. La situation de l'armée française par rapport au F. L. N. est donc tragique. En face d'un potentiel militaire rebelle accru, celui de l'armée française diminue au point que les harkis — qui, vous le savez, sont très nombreux — se trouvent actuellement sur la lame du couteau. Craignant d'être abandonnés et trahis, comme ils l'ont été dans tous les pays que nous avons quittés, la sécurité qu'ils représentaient s'est considérablement amoindrie.

Dans quelques semaines, peut-être dans quelques mois, quand votre relance d'Evian ou d'ailleurs aura échoué ou quand le F. L. N. se sentant désormais assez fort passera à l'offensive, vous ne serez pas militairement en mesure de vous opposer à la poussée du F. L. N. qui, profitant de votre trêve unilatérale, a reconquis pratiquement toutes les positions dont nous avions mis des années à le chasser.

Pendant trois ans, nous avons essayé de « casser » les katibas parce qu'elles constituaient l'instrument de la terreur F. L. N. sur la population, parce que la menace de leurs attaques permet-

tait à l'O. P. A. de s'infiltrer dans les campagnes et dans les villes. Nous avons laissé reconstituer l'O. P. A. et les chiffres que cite même la presse sont à cet égard très frappants.

Selon le journal *Le Monde*, plusieurs katibas, dans un seul sous-quartier, ont pu se reconstituer dans la région où les fellagha ont récemment encadré les manifestants en armes.

En fait, monsieur le ministre d'Etat, et vous le savez, il n'y a pas de remède possible à votre politique. Vous aurez beau imaginer des solutions nouvelles, camoufler vos échecs, jeter de la poudre aux yeux, vous trainer aux pieds de M. Krim Belkacem, vous n'aurez pas la paix dans l'honneur que vous aviez promise au pays. (*Vifs interruptions à gauche et au centre.*)

M. Hervé Laudrin. Il n'est pas admissible de dire cela !

M. Jean-Marie Le Pen. On mesure le chemin parcouru, car le Premier ministre a repris, hier à la tribune, une solution qu'il condamnait quand elle fut proposée par certains de nos collègues et qu'il qualifiait alors de trahison abominable, celle de la partition.

Qui pourrait envisager sérieusement une solution aussi contraire au bon sens, à la morale et à la justice ? La partition en Algérie, M. Marçais vient très bien de le démontrer, conduirait à l'installation de la guerre permanente, sans espoir, avec une masse prolifique et affamée que vous auriez rejetée dans les djebels à la merci de la dictature du F. L. N. (*Protestations sur certains bancs au centre.*)

Au demeurant, vous n'y croyez même pas vous-même. Cette fameuse solution ne constitue, comme celles que vous avez préconisées à cette tribune, qu'une position de repli supplémentaire et une dose homéopathique pour faire admettre au pays ce qui est au fond le but de votre politique : le retrait de la France d'Algérie.

Vous avez abouti à prolonger la guerre, à multiplier les morts, à renforcer le F. L. N., à acculer au désespoir le peuple français d'Algérie et l'armée française. Votre politique est foncièrement mauvaise, erronée, illégale et contraire aux lois fondamentales et à la Constitution. Il est urgent d'en changer et l'intérêt national l'exige.

La seule politique qui concilie l'honneur, la paix et le progrès fraternel, est celle qui fut définie en novembre 1958 devant cette Assemblée par le groupe Unité de la République — qui s'appela alors groupe des élus d'Algérie — avec l'accord unanime du groupe des indépendants et du groupe de l'U. N. R. C'est la politique de l'Algérie française dans la fraternité et l'égalité du peuple français d'Algérie par la victoire sur le totalitarisme criminel du F. L. N.

Dans l'hypothèse où vous persévéreriez dans la voie maléfique que vous avez choisie, le climat d'anarchie se développerait dans le pays jusqu'à la guerre civile, tant il est vrai qu'en n'accomplissant pas en Algérie ce qui était à la fois le droit et le devoir de la France, on a sapé les bases morales de l'ordre et les principes mêmes de la discipline nationale.

C'est pour ces raisons, monsieur le ministre d'Etat, que je ne peux approuver votre politique et que je vous dis : il est encore temps d'en changer Changez-en vite avant la catastrophe !

Vive l'armée française ! Honneur et gloire à l'héroïque peuple français d'Algérie ! (*Applaudissements au centre droit et sur de nombreux bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pigeot. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. André Pigeot. Mesdames, messieurs, dans sa déclaration, M. le Premier ministre a consacré au Sahara un paragraphe relativement important mais je regrette de constater avec un grand nombre de mes collègues que les équivoques répandues depuis des mois dans la presse, dans des propos privés et même dans les communiqués officiels ne sont pas levées par cette communication.

D'abord, de quoi s'agit-il au juste quand on parle du Sahara ? Ce n'est certainement pas de l'immense désert qui s'étend de la mer Rouge à l'océan Atlantique. Ce n'est même pas la partie de ce désert qui naguère encore était française et qui se trouve maintenant divisée entre la France, la République islamique de Mauritanie, la République du Mali, la République du Niger et la République du Tchad.

Non pas, il s'agit seulement des départements français des Oasis et de la Saoura et peut-être même de la partie de l'un de ces départements où l'on a découvert du pétrole, car c'est bien parce qu'on a trouvé du pétrole que tant de revendications s'élèvent.

Ainsi que l'a rappelé M. le Premier ministre — et je l'ai noté avec satisfaction — avant la France, personne ne s'était préoccupé du Sahara. Il convient d'ajouter que lorsque la France s'en est soucée, ce n'est pas, suivant l'odieuse expression trop employée, pour en exploiter les richesses mais pour y faire régner la paix, ce que n'avait jamais entrepris aucun de ces Etats que l'on nomme aujourd'hui, je ne sais pourquoi, « riverains ».

La pacification du Sahara réalisée par la France au début du XX^e siècle après cinquante années d'explorations et d'action politique a eu un double but. D'abord mettre fin au commerce des esclaves et aux exactions exercées par les Sahariens nomades tant sur les populations noires du Soudan que sur les populations blanches du Moghreb; ensuite apporter la paix aux misérables populations sédentaires et les aider à élever leurs conditions de vie.

Il y a là une œuvre peut-être unique dans cette histoire qu'on a coutume d'appeler coloniale et chacun sait qu'à l'époque tous les peuples se sont moqués de la France qui dépensait de l'énergie et de l'argent pour un pays qui ne rapportait que du sable.

Le soi-disant gouvernement qui prétend représenter le peuple algérien revendique les départements français des Oasis et de la Saoura comme appartenant au peuple algérien, revendication que même le Maroc et la Tunisie reconnaissent comme peu fondée, ainsi que vous pouvez le constater en lisant le dernier numéro de l'hebdomadaire *Afrique-Action*.

Mais, en fait, il faut préciser que, dans l'Histoire, les Algériens pas plus que les Marocains ou les Tunisiens n'ont jamais exercé aucune autorité sur les Sahariens.

Au contraire, comme je l'ai déjà indiqué, les habitants du Sahara ont toujours exercé une pression sur les régions plus riches du Nord où ils venaient exécuter leurs coups de main, enlever des troupeaux et, dans les périodes de sécheresse, lâcher leurs propres animaux dans les pâturages et même dans les cultures des habitants du Tell. On a vu aussi, au XI^e siècle, des Sahariens conquérir le Maroc et y fonder la dynastie des Almoravides.

Mais à ces arguments historiques on objecte qu'en fait et en droit la France a reconnu que le Sahara était algérien, puisqu'elle l'a inclus dans ses possessions algériennes.

Il n'en est rien. Dès après la pacification du Sahara, on a cherché un statut particulier pour ces territoires qui ne ressemblaient en rien à l'Algérie. Ce statut fut établi par la loi du 24 décembre 1902 qui stipulait que l'administration et le budget de ces territoires étaient distincts de ceux de l'Algérie, qu'ils étaient dotés de la personnalité civile et d'un budget autonome et que les subventions qu'ils pourraient recevoir proviendraient de la métropole. Le seul lien avec l'Algérie était en quelque sorte personnel. Le gouverneur général de l'Algérie représentait les territoires du Sud dans les actes de la vie civile et il y exerçait des fonctions voisines de celles d'un préfet.

Certes, une équivoque est née à ce moment-là : on a pu dire que les Territoires du Sud appartenaient à l'Algérie, puisqu'on y avait inclus une partie algérienne, à savoir les hauts plateaux de l'Algérie.

Mais si l'on relit les discussions parlementaires qui ont précédé le vote de la loi de 1902, on s'aperçoit que ces descriptions ont été rattachées au Sahara que tout le monde voulait maintenir totalement indépendant de l'Algérie, pour deux raisons : en premier lieu, ce rattachement apporterait des ressources plus importantes au budget autonome des Territoires du Sud; en second lieu, il fournirait les hommes nécessaires pour assurer sa sécurité. Ce sont là des faits assez mal connus, je crois, et qu'il est bon de faire savoir.

C'est seulement de 1947 à 1957 que le Sahara a peut-être fait partie de l'Algérie et encore fut-ce par la carence des gouvernements. La loi du 20 septembre 1947 portant statut de l'Algérie spécifiait, dans son article 50, que les Territoires du Sud étaient supprimés et qu'ils seraient constitués en départements distincts ou intégrés dans les départements existants ou à créer.

Mais pendant dix ans aucune décision ne fut prise et, comme il fallait bien administrer le Sahara, on le fit administrer par Alger.

C'est seulement en 1957 que le décret n° 57-903 du 7 août a créé les deux départements des Oasis et de la Saoura, rattachés à un ministère particulier. On revenait alors aux principes et à l'orthodoxie.

Une autre équivoque qu'il importe de lever consiste à admettre que le Sahara peut être exploité quelle que soit la souveraineté politique qui s'exerce sur lui. Répétons, quand

nous disons Sahara, que nous voulons parler des deux départements des Oasis et de la Saoura. J'ai déjà signalé combien était odieux ce mot d'exploitation qui fait penser qu'on prive la population saharienne d'un bien qui lui est propre.

Or que se passe-t-il en fait ? Des sommes énormes ont été englouties à la recherche du pétrole et dès que celui-ci a été trouvé, une partie des redevances payées a été consacrée à l'amélioration du niveau de vie des populations sahariennes.

M. Henri Duvillard. Très bien.

M. André Pigeot. Je pose une question. En cas de « coopération » — pour reprendre l'expression de M. le Premier ministre — la part destinée aux populations sahariennes sera-t-elle accrue ou diminuée ? Il est à peu près certain qu'elle s'amenuisera puisque le nombre des parties prenantes augmentera.

Pour montrer que la mise en valeur peut se faire en coopération sans qu'il soit besoin de savoir qui exerce la souveraineté sur le territoire, on nous cite l'exemple de l'O. C. R. S. qui contribue à la mise en valeur non seulement des deux départements sahariens, mais aussi des parties sahariennes des républiques du Tchad et du Niger. Mais on oublie de nous dire que ni le Mali, ni la République islamique de Mauritanie ne veulent entrer dans l'O. C. R. S.

Il est bon de se reporter aux débats de l'Assemblée de l'Union française en 1956 pour comprendre quelle était alors l'ombrageuse susceptibilité de ces jeunes Etats qui, d'ailleurs, pour le moment, ne s'est en rien diminuée.

Que fera l'O. C. R. S. dans le Sahara si les deux départements français des Oasis et de la Saoura sont cédés au G. P. R. A. et que celui-ci refuse d'entrer dans l'O. C. R. S. ?

Sans doute n'y fera-t-elle rien et, alors, les populations sahariennes retomberont certainement dans une situation voisine de celle où nous les avons trouvées en 1902.

Il faut bien affirmer que, pour le moment, les Sahariens comprennent parfaitement le danger qui les menace et, au cours de la dernière tournée que j'ai faite pendant la première quinzaine du mois de juin au Sahara, ils m'ont répété très souvent : « Nous sommes depuis toujours avec la France et nous voulons rester avec la France ».

D'une part, j'ai voulu rapidement attirer l'attention du Gouvernement et de l'Assemblée nationale sur la complexité des problèmes sahariens, car on parle trop du Sahara sans préciser ce qui se cache sous ce mot — il s'y cache des quantités de choses diverses — et, d'autre part, j'ai entendu insister sur les excellentes raisons, les raisons irréfutables que nous avons pour continuer de prétendre que les deux départements des Oasis et de la Saoura sont français et doivent le demeurer. (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Waldeck Rochet.

M. Waldeck Rochet. Mesdames, messieurs, avant d'en venir au discours de M. le Premier ministre, je veux d'abord rappeler que c'est avec une grande satisfaction que nous avons accueilli l'ouverture des pourparlers d'Evian.

M. Henri Duvillard. Vous avez pavoisé !

M. Waldeck Rochet. Certes, nous savions parfaitement que la négociation n'était pas encore la paix; mais, pour nous communistes, elle a toujours été le seul moyen d'y parvenir. C'est pourquoi nous avons regretté que le Gouvernement ait cru devoir rompre unilatéralement ces pourparlers, ce qui a profondément déçu les espoirs de paix de notre peuple.

Malheureusement, ce n'est pas le discours prononcé hier par M. le Premier ministre qui peut dissiper la déception et l'inquiétude. En effet, dans son exposé, on ne trouve aucune proposition nouvelle permettant d'entrevoir une issue favorable et rapide à de nouvelles négociations. En revanche, dans ce même discours, c'est la menace du partage de l'Algérie qui est présentée avec beaucoup d'insistance comme la solution que le Gouvernement s'approprierait à appliquer en cas d'échec de la négociation.

Or, le partage de l'Algérie ne saurait constituer une solution. Rejeté à l'avance par tout le peuple algérien, il signifierait la poursuite d'une guerre sans fin avec toutes ses conséquences désastreuses. Cette prétendue solution doit donc être rejetée catégoriquement.

M. Debré a aussi indiqué que le Gouvernement allait poursuivre la mise en œuvre d'institutions algériennes dites provisoires, sans la participation du F. L. N. Mais chacun sait que

toutes les tentatives de faire surgir une troisième force algérienne sont apparues jusqu'ici comme illusoire et qu'elles sont plus que jamais vouées à l'échec total, tant il est évident — que cela plaise ou non — que le G. P. R. A. représente l'immense masse du peuple algérien !

Par conséquent, il semble de plus en plus clair que la seule issue possible et favorable au conflit est la reprise immédiate des négociations et la conclusion d'un accord de paix avec le G. P. R. A. sur la base de la libre autodétermination du peuple algérien.

M. le Premier ministre, visiblement peu favorable à une véritable et proche négociation, a insisté sur le fait que les thèses qui se sont affrontées à Evian restaient très éloignées. C'est vrai ! Mais nous croyons cependant que les obstacles à la paix peuvent et doivent être surmontés ; ils peuvent l'être à la condition, toutefois, que le Gouvernement veuille bien appliquer franchement dans les faits le principe de libre autodétermination qu'il a reconnu en paroles.

A Evian, c'est en effet sur les questions fondamentales relatives aux conditions et aux garanties de l'autodétermination qu'ont buté les conversations. Ces questions fondamentales, qui ont été évoquées par M. Debré, concernent notamment le Sahara, les garanties à la minorité européenne dans l'Algérie de demain, ainsi que les bases militaires et territoriales.

En ce qui concerne le Sahara, le Gouvernement français prétend, contrairement au G. P. R. A., qu'il doit être soustrait à la souveraineté de l'Algérie. Mais il est difficile de soutenir cette thèse jusqu'au bout, car les manuels scolaires français eux-mêmes nous enseignent que le territoire saharien, situé au Sud de l'Algérie, fait partie intégrante de celle-ci, comme le confirme la loi française du 20 septembre 1947 portant statut de l'Algérie.

Il est vrai que depuis, les grandes sociétés pétrolières ont découvert du pétrole au Sahara.

M. Jacques Le Roy-Ladurie. Les Russes aussi s'en sont aperçus !

M. Waldeck Rochet. Mais quels que soient les profits qu'en tirent les trusts internationaux du pétrole, ce n'est pas une raison suffisante pour qu'ils puissent décider à leur gré de la souveraineté et des frontières de tel ou tel pays. Il ne suffit pas de s'installer quelque part pour devenir propriétaire du terrain.

Il ne faut pas par conséquent s'étonner si les représentants du G. P. R. A. demandent que le territoire saharien soit maintenu sous la souveraineté de l'Algérie et que l'autodétermination s'applique à l'ensemble du territoire algérien.

Cependant, nous voulons souligner que si les thèses des deux gouvernements s'opposent sur la question de la souveraineté territoriale du Sahara, il apparaît qu'un terrain d'accord pourrait être trouvé sur l'exploitation du pétrole saharien.

M. Jean-Paul Palewski. Tiens ! tiens !

M. Waldeck Rochet. En effet, les représentants du G. P. R. A. ont déclaré qu'il existait une différence entre la souveraineté sur le Sahara et l'exploitation des richesses sahariennes, celle-ci devant s'effectuer, ont-ils précisé, au profit de l'Afrique dans le cadre d'une coopération qui peut s'établir avec la France.

Le chef de la délégation algérienne a déclaré textuellement à ce propos : « Je le répète, ni les intérêts des riverains, ni les intérêts des Africains, ni ceux de la France, ni ceux des pays qui voudraient éventuellement coopérer avec nous sur une base d'égalité ne devraient être oubliés. »

Sur ce premier point très important, nous en convenons, les propositions du G. P. R. A. offrent donc une base sérieuse de discussion et d'accord.

M. Jean-Paul Palewski. Mais on ne parle plus des Sahariens eux-mêmes !

M. Waldeck Rochet. Mais si, on en parle puisqu'il s'agit de leur permettre également de s'autodéterminer !

M. Paul Guillon. Vous avez parlé de tous les intérêts, sauf précisément de ceux des Sahariens.

M. Waldeck Rochet. Pas du tout !

Sur la deuxième question, celle des garanties à la minorité européenne dans l'Algérie nouvelle, il apparaît également que

les négociations pourraient dégager des possibilités d'accord. Les représentants du G. P. R. A. à Evian ont déclaré qu'ils étaient prêts à accorder aux Européens l'Algérie des garanties légitimes aussi bien pour le cas où ils voudraient conserver la nationalité française que pour celui où ils entendraient devenir citoyens algériens, sous la seule réserve que cela ne porte pas atteinte à la souveraineté du peuple algérien.

Ils ont indiqué notamment que les Européens qui veulent conserver la nationalité française pourront recevoir des garanties dans le cadre d'un accord des deux gouvernements et que ceux qui choisiront la nationalité algérienne auront non seulement les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous les Algériens, mais qu'en outre leurs particularismes quant au langage, à la culture et à la religion seront expressément respectés.

Ils ont enfin ajouté qu'à l'exception des privilèges colonialistes qu'ils ne sauraient garantir, toutes les autres questions importantes tenant au cœur des Européens pouvaient également être discutées entre les deux gouvernements.

Sur ce point encore nous croyons qu'il y a une base de discussion et d'accord. Cette base est offerte, pourquoi la rejeter ?

Enfin, le troisième obstacle sur lequel les pourparlers d'Evian ont buté est celui des enclaves territoriales.

A cet égard, le Gouvernement français réclame non seulement le maintien de bases militaires mais des enclaves territoriales qui supposeraient en fait l'annexion définitive par la France d'une portion de territoire algérien.

Or, c'est là une exigence que le Gouvernement algérien peut difficilement accepter parce qu'elle porte directement atteinte à l'intégrité territoriale de l'Algérie, qui est une des revendications fondamentales du peuple algérien.

En définitive, le statut d'association que proposent le général de Gaulle et son gouvernement est tout le contraire de l'Etat souverain et indépendant dont il a parlé hier à Verdun.

C'est en fait un statut d'association néo-colonialiste qui comporte tout à la fois l'amputation d'une grande partie du territoire algérien, le maintien de certains privilèges colonialistes, et enfin des enclaves territoriales de nature à maintenir l'Algérie dans une situation de dépendance.

Dans son discours d'hier, M. Debré a rappelé sans ménagements que le peuple algérien et son gouvernement doivent choisir entre ce statut octroyé et le partage de leur pays. Ce sont là des exigences qui constituent le principal obstacle à la paix, parce qu'elles sont contraires à l'application du principe de libre autodétermination et au droit à l'indépendance.

Aussi nous permettrait-on de faire observer que lorsque M. le Premier ministre soutient que la négociation est difficile en raison de l'intransigence du G. P. R. A., il renverse singulièrement les rôles et les responsabilités.

M. Henri Duvillard. Selon vous la France a toujours tort.

M. Waldeck Rochet. Il ne s'agit pas de la France, mais des exigences colonialistes de son gouvernement ; c'est de cela que je veux parler. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Protestations à gauche et au centre.*)

M. Roger Devemy. Vous êtes en accord total avec le F. L. N. parce que vous visez le même but.

M. Waldeck Rochet. En conclusion, pour aller rapidement vers le rétablissement de la paix, il faut changer d'orientation, renoncer aux exigences colonialistes et accepter une négociation vérifiable. (*Exclamations au centre et à gauche.*)

M. Robert Ballanger. Les patriotes du portefeuille, taisez-vous !

M. Waldeck Rochet. En effet, que cela plaise ou non, à l'époque où le colonialisme s'effondre partout dans le monde...

M. Jean-Paul Palewski. Sauf en Russie !

M. Waldeck Rochet. ... il n'est pas réaliste de chercher à substituer de nouvelles formes de colonialisme aux anciennes. Cela ne peut que prolonger la guerre.

M. Jean-Paul Palewski. Vous êtes orfèvre en la matière.

M. Waldeck Rochet. ... et compromettre ainsi les chances qui restent à notre pays d'établir des relations fructueuses avec la nouvelle république algérienne.

Après plus de six ans d'une guerre ruineuse et sans issue, l'expérience a montré qu'en Algérie comme ailleurs c'est seulement sur la base de l'application du droit à l'autodétermination et à l'indépendance...

Une voix à droite. Comme en Hongrie.

M. Waldeck Rochet. ... que peuvent s'établir entre la France et l'Algérie nouvelle des relations de coopération basées sur l'égalité des droits et réciproquement avantageuses pour les deux pays.

Il ne faut plus, pensons-nous, que les marchands de pétrole puissent retarder plus longtemps la négociation de la paix. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — *Mouvements divers.*)

M. Henri Duvillard. Alors, parlez-en aux Russes !

M. Waldeck Rochet. L'intérêt de la France exige la conclusion rapide d'un accord de paix avec le G. P. R. A. Non seulement la paix négociée mettra un terme aux deuils et aux souffrances et allégera le poids des dépenses militaires, mais elle fera aussi disparaître la source essentielle de l'activité factieuse et des multiples complots organisés contre les libertés et contre la France elle-même.

Ce sera enfin pour notre jeunesse la fin d'un terrible cauchemar, avec la possibilité d'un retour rapide au service de dix-huit mois comme étape vers celui d'un an.

Pour toutes ces raisons et dans l'intérêt même de la France, il faut en finir avec la guerre et puisqu'il y a encore des résistances à vaincre le peuple de France comprendra qu'il doit plus que jamais faire entendre sa voix et exercer dans l'action une pression toujours plus forte pour imposer la paix en Algérie. (Protestations sur de nombreux bancs à gauche et au centre, au centre droit et à droite.)

M. Jean-Paul Palewski. On n'a pas besoin de vous pour cela.

M. Waldeck Rochet. En attendant, la pression des masses populaires vous a obligés à reculer.

Vous avez déjà changé d'attitude en raison de ce mouvement. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. Henri Duvillard. Dans ce domaine, vous nous battrez largement.

M. Waldeck Rochet. Nous vous ferons encore reculer.

M. le président. Monsieur Waldeck Rochet, vous n'avez plus la parole.

La parole est à M. Villedieu.

M. Emmanuel Villedieu. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je veux vous dire, très brièvement, l'inquiétude dans laquelle me laissent les propos qu'a tenus hier M. le Premier ministre.

En effet, depuis 1958, le problème algérien a connu un certain nombre d'étapes. Chacune de ces grandes étapes a été plus particulièrement marquée par un débat devant le Parlement. Celui que nous tenons aujourd'hui ne sera pas sanctionné par un vote et je m'inquiète de savoir quelle interprétation lui donnera le Gouvernement.

Nous avons d'abord eu la prise de position des Assemblées en faveur de « l'Algérie dans la France ». C'était en 1958.

En 1959, l'Assemblée a accepté le principe de l'autodétermination. C'était un pas en avant vers l'indépendance et la sécession. En effet, le principe de l'autodétermination prévoit la possibilité de la sécession, de l'indépendance. Mais M. le Premier ministre nous a dit : « Certainement pas ! Ce que veulent les Musulmans, c'est rester dans la France, rester avec les Français. Soyez assurés, messieurs du Parlement, que le Gouvernement fera tout ce qu'il pourra pour que l'Algérie choisisse la solution la plus française ».

Enfin il y a eu, en dehors du Parlement, le tournant du 4 novembre 1960 à l'occasion de l'allocution radiodiffusée du chef de l'Etat qui a dit très nettement : « J'ai décidé de choisir un chemin nouveau ».

C'était donc la rupture avec le passé. Le chemin nouveau, tout en gardant les traces du principe de l'autodétermination, devait conduire à « l'Algérie algérienne unie étroitement à la France ».

Nous n'avons pas été consultés sur ce virage. Le Parlement a été tenu soigneusement à l'écart de cette modification importante de la politique de la France. Mais la nation n'en a pas été tenue à l'écart puisque par le référendum du 8 janvier le chef de l'Etat, personnellement, passant par-dessus tous les « intermédiaires », demandait à la nation l'approbation de sa politique et il le faisait d'une manière bien étrange puisque les Français étaient invités à voter, non pas sur l'Algérie algérienne et sur le chemin nouveau qu'on voulait emprunter, mais seulement sur les modalités d'un exécutif provisoire qui serait mis en place.

Et l'en pouvait penser qu'une fois votée à cette gigantesque majorité, à cette quasi-unanimité dans certains départements, la loi serait immédiatement mise en application par le Gouvernement. Or cette loi n'a pas été appliquée, mais grâce à la négociation ouverte on a fait en quelque sorte dépendre l'application de la loi française du bon vouloir du F. L. N. (Applaudissements à droite et au centre droit.)

Aujourd'hui, au moment où on ne sait plus si les négociations continuent ou non, si l'autodétermination est maintenue ou non et si l'on se dirige ou non vers cette Algérie algérienne définitivement indépendante, il semble bien qu'un nouveau pas ait été franchi hier soir à Verdun par le président de Gaulle soi-même. Il semble bien que ce soit vers l'indépendance et la sécession qu'on nous conduise.

Puisque aucun vote ne viendra sanctionner ce débat, nous ne voudrions pas — je le dis en mon nom personnel — qu'on puisse interpréter nos interventions comme l'assentiment donné à une politique qui nous mènerait à la sécession. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Nous n'avons pas le droit de consentir à cette sécession.

En terminant, je demande au Gouvernement de bien vouloir préciser très nettement sa politique, étant entendu que celle-ci sera la politique de la France et maintiendra l'Algérie dans la France. Cela ne doit pas être impossible.

Le chef de l'Etat a dit dernièrement : « On verra bien à ce moment-là ». Ce n'est pas définir une politique que dire : « On verra bien ». Il importe dès maintenant de dire où l'on veut aller et de proclamer devant le monde entier que nous voulons garder l'Algérie dans la France. (Applaudissements à droite et au centre droit.)

M. le président. La parole est à M. Renucci.

M. Dominique Renucci. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, des confidences sur la pelouse, des propos de couloirs et une déclaration du ministre de l'Information nous apprennent que deux divisions vont être retirées d'Algérie. On donne même le numéro de ces divisions : il s'agit de la dixième et de la vingt-cinquième division.

Tout le monde sait que ces deux divisions sont d'abord des divisions d'élite, ensuite des divisions de réserve générale.

Ainsi, délibérément, le Gouvernement prive l'armée d'Algérie de ses réserves générales. Que va-t-il alors se passer ? Ou bien ces réserves seront reconstituées et on ne peut alors que modifier le quadrillage dans le sens d'une diminution et par conséquent la sécurité des vies et des biens ne sera plus assurée ; ou bien elles ne seront pas reconstituées.

Tel est le dilemme : dans le premier cas les réserves sont reconstituées au détriment de la sécurité et dans le deuxième cas nous sommes devant la menace signalée par M. le Pen, à savoir que l'armée française sera à la merci d'une attaque brutale car ces deux divisions étaient les seules à même d'intervenir rapidement sur l'un ou l'autre des deux barrages.

Autrement dit, vous abandonnez délibérément la partie.

Vous favorisez ainsi le F. L. N. pour ne pas dire que vous l'incitez à nous attaquer sur l'un des deux barrages et peut-être sur les deux.

Cette décision est très grave.

Cette affaire présente également un aspect politique que je voudrais souligner.

Comme par hasard, ces deux divisions, d'après les prévisions du ministre des armées, devaient être punies. Est-ce une punition que les retirer d'Algérie ? C'est évidemment un hasard, mais qui n'a pas manqué toutefois de nous frapper.

J'aurais voulu tenir ces propos devant M. le Premier ministre et encore... puisqu'il s'agit du domaine réservé.

Mais vous voudrez bien, monsieur le ministre d'Etat, demander au responsable ce qu'il compte faire.

J'en ai terminé. Vous voyez que mon propos a été très bref. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Brocas...

La parole est à M. Picard...

La parole est à M. Portolano. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. Pierre Portolano. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous avez constaté hier que la déclaration sans débat sur les problèmes algériens était devenue en dernière heure une déclaration avec débat.

On nous a demandé de remercier le Gouvernement. Je le fais avec d'autant plus d'aisance que je ne me suis jamais refusé à une mesure de courtoisie et je suis heureux de le faire en présence de M. Joxe, ministre d'Etat. Toutefois, comme la courtoisie ne doit pas exclure la justice, nous devons aussi remercier le Sénat. En effet, si le Gouvernement a accepté ce débat, c'est parce qu'il était pratiquement contraint d'en accepter un devant le Sénat.

En ce qui concerne la procédure, lors de la conférence des présidents M. le Premier ministre nous a annoncé pour juillet une autre déclaration, mais, nous a-t-il dit, « sans débat », ce sur quoi nous n'avons pris aucun engagement. Ce qu'il ne nous a pas dit — tout au moins je ne l'ai pas entendu — et qu'en sortant nous avons appris par la presse, c'est que le chef de l'Etat s'adresserait au pays le 12 juillet.

Nous débattons actuellement sur une déclaration du Gouvernement, alors que le chef de l'Etat, qui constitue maintenant à la fois la loi et les prophètes, va « s'explicitier » lui-même en Lorraine. A la suite de cette « explicitation », pour employer un jargon moderne qui passe difficilement dans la gorge, il va rassembler ses idées et s'adresser au pays le 12 juillet. On aurait pu nous en avertir et reporter après le 12 juillet ce débat qui aurait pu alors prendre tout son sens. C'est pour cela que je prends date aujourd'hui, espérant qu'après la déclaration du chef de l'Etat qui s'adressera directement au pays, les « intermédiaires » dont le même chef de l'Etat a, paraît-il, dit à l'Elysée qu'il ne voulait nullement les exclure du circuit, pourront reprendre un débat sérieux. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Sur le fond de la déclaration, je ne dirai pas grand-chose, car mes amis vont traiter ou ont déjà traité les différents aspects de notre tragédie. Au surplus, mes chers collègues, y avait-il un fond dans cette déclaration qui ne nous donnait même pas la moitié des informations qui ont paru dans la presse, hier, et aujourd'hui ? Pensez-vous réellement, après ces informations, et quelle que soit l'opinion que l'un ait sur les problèmes algériens, que l'intervention de M. le Premier ministre, quels que soient le crédit et la révérence qu'on doit avoir pour ses fonctions, soit sérieuse ?

J'ai relevé toutefois que M. le Premier ministre envisageait comme quasi inéluctable la formation d'un Etat algérien alors que le 9 septembre 1959, il clamait encore *urb. et orb.* que le Gouvernement refusait d'en envisager même la virtualité.

Cela ne m'a pas surpris, car j'ai pris l'habitude de ces évolutions. (*Sourires.*)

D'ailleurs, mes chers collègues, j'ai, moi aussi, dépassé le stade de la colère.

J'essaie, en ce moment, de franchir celui de l'amertume, celui de la tristesse, tristesse, notamment, d'avoir vu M. le Premier ministre — car je fais toujours crédit aux personnes — tuer progressivement, devant nous, l'homme qui était en lui.

Dans mon effort d'optimisme, je suis aidé par deux considérations. Tout d'abord par un retour sur l'histoire de notre pays, si fertile en redressements dans son instinct de conservation ; d'autre part, je me suis aperçu que les couches populaires sont moins anesthésiées que je le craignais et qu'elles sont capables d'engendrer des chefs qui remplaceront les fausses élites et les notables défaillants.

Où nous conduiront ces nouveaux maîtres ? Je l'ignore. Mais je pense, je crois, que le règne sous lequel nous vivons et dans lequel nous avons mis — et moi tout particulièrement — tant d'espoire est condamné, car il n'est pas dans la nature des choses que sous le règne de la grandeur, la France perde son patrimoine, son honneur et jusqu'à la fierté qui faisait croire à son génie. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Lorsque M. le Premier ministre quittera le service de l'Etat, lorsque sa conscience rendra compte à la mère patrie, il ne pourra que dire : « Mère, voici ton fils qui ne s'est pas battu. » (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Nous pourrons, nous — et c'est par là que je terminerai — dire que nous nous sommes battus. Et, quoi qu'il arrive, nous pourrons — et c'est la grâce que je vous souhaite à tous, mes chers collègues — affronter le jugement de ceux qui seront en définitive nos juges et nos seuls juges naturels, celui de nos enfants et celui des générations à venir. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. le président. Mes chers collègues, les orateurs suivants ayant été inscrits pour intervenir cet après-midi...

M. Albert Marcenet. Qu'on les reporte en fin de liste !

M. le président. ...Il me paraît sage de renvoyer la suite du débat à la prochaine séance. (*Protestations sur quelques bancs à gauche.*)

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les problèmes algériens.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite du débat inscrit à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures vingt-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,

RENÉ MASSON.